

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE – Avril 2024

Contribution de la Confédération paysanne

Pratiques qui doivent avoir cessé à horizon 2050 :

- artificialisation des terres agricoles (incluant PV) et pratique de la compensation
- utilisation des phytosanitaires de synthèse et azote minéral = l'AB doit être la norme basse.
- élevage industriel et cultures végétales intensives d'exportation
- monocultures non-alimentaires (vigne lavande, chanvre, lin, etc).
- serres chauffées sauf serres bioclimatiques/autonomes
- création de nouveaux réseaux d'irrigation

Action préalable : Évaluation des ressources et besoins alimentaires à l'échelle de la région, avec l'objectif de mieux nourrir la population régionale :

- Réaliser un **diagnostic régional** PAT et inter-PAT s'appliquant à tous les maillons des filières (intrants, production, transformation-conditionnement, commercialisation), faisant apparaître les flux entrants et sortants de la région. *S'appuyer sur le Rapport 2022 de l'Ademe sur la résilience alimentaire.*
- Élaborer à la suite un **Plan régional pour la Souveraineté alimentaire** ayant pour ambition de reterritorialiser agriculture et alimentation : → 4 volets :
 - **1)** une priorisation des productions par territoire-PAT, tenant compte des caractéristiques pédoclimatiques et de la desserte en eau, en actant la fin des monocultures non-alimentaires ;
 - **2)** une cartographie des outils collectifs faisant apparaître les maillons manquants (ateliers d'engraissement, abattoirs mobiles, fabrique d'aliments pour volailles, légumeries, magasins de producteurs, plateformes approvisionnement RHD, laveries pour le verre) ;
 - **3)** un contrat d'objectifs pour les opérateurs de l'aval : part d'approvisionnement local et bio pour la RHD et pour la grande distribution + synergie entre les plateformes logistiques ;
 - **4)** un plan de gestion des flux entrants/sortants (produits agricoles, intrants de la production et produits transformés) avec la règle de n'importer qu'après épuisement de l'offre régionale et de n'exporter qu'après satisfaction des besoins régionaux.
- **Adosser toutes les aides régionales** et aides de la PAC sous gestion régionale (installation, investissements, formation, transformation, RHD, etc) à cette planification qui déterminera également les priorités d'accès pour le foncier et l'eau.

Conditions de réussite pour tout ce qui va suivre :

- 1- Une juste rémunération du travail paysan. *cf. Ademe : « assurer un partage de la valeur est indispensable pour rémunérer la transition agricole ».*
- 2- Les acteurs institutionnels doivent être exemplaires et « moteur » de la transition : dépasser les réticences liées à la défense des intérêts corporatistes et agir dans une démarche prescriptive pour servir l'intérêt général. Attention aux injonctions politiques contradictoires.

Régulation/partage des ressources pour garantir leur préservation et gestion durable

- Idéal : terre et eau = biens communs à sortir du marché.

Terre

- Préserver la vocation alimentaire des terres agricoles : pas de PV ni d'agrivoltaïsme, de biocarburants, de séquestration de carbone à des fins commerciales.
- Favoriser la préemption par les collectivités, encourager la diversité des formes de portage foncier à l'échelle d'un territoire. Exemple : SCIC foncière de territoire associant habitants et collectivités.

- Renforcer les outils de régulation au profit de la création et de la transmission des fermes, dans un souci de garder la maîtrise paysanne du foncier agricole et de maintenir une taille petite ou moyenne des fermes : faire appliquer le contrôle des structures, interdire les agrandissements excessifs, diviser et restructurer les exploitations qui dépassent le seuil, encadrer les montages sociétaires.

Eau

- Créer un véritable Parlement de l'eau à l'échelle de chaque bassin versant, associant toutes les parties prenantes, y compris les citoyen.ne.s et avec pouvoir décisionnel sur la planification des usages de l'eau.
 - Dans cette instance, élaborer une stratégie concertée sur le partage de l'eau avec le milieu, entre les secteurs et à l'intérieur de chaque secteur (calendrier des assolement, priorités, restrictions, plafonnement à la surface et à l'actif, tarification dégressive, etc)
 - Et si justifié, remettre à plat les droits d'eau historiques (EDF/SCP/CED) sur la base des données scientifiques sur l'évolution de la ressource.
- Recenser, réglementer les forages agricoles et particuliers (autorisation et contrôle des foreurs).
- Favoriser les modes de gestion collective de l'eau.

Conservation et sélection des semences adaptées au contexte pédoclimatique

- Encourager la co-évolution des variétés pour garder une diversité végétale adaptée au territoire.
- Financer des essais variétaux de semences résistantes à la sécheresse en partenariat avec des fermes-pilote, en coopération avec pays méditerranéens.
- Financer des trieurs collectifs.
- Créer des Conservatoires génétiques locaux (ex. La Thomassine sur les fruitiers).
- Développer les réseaux de semences paysannes et Maisons des Semences.

Changement de pratiques culturelles : agriculture de conservation, permaculture, paillage, couverts végétaux, engrais verts, cultures associées, cultures intercalaires, rotations, diversification, polyculture-élevage, haies et infrastructures agroécologiques, agroforesterie...

- Réformer les programmes de l'**enseignement agricole** pour intégrer ces nouveaux enjeux et former les futurs agriculteurs à ces pratiques.
- Financer des diagnostics de ferme et sur la base des résultats, proposer des subventions de « conversion » sur plusieurs années pour mettre en place ces pratiques = « contrat de transition » ou « MAEC-système » pour mettre en place :
 - **appui à l'embauche de main d'œuvre** nécessaire à la généralisation de pratiques qui demandent peu de mécanisation → Ex : ne pas taxer la main d'œuvre agricole qui travaille sur des fermes bio ou engagées dans la conversion vers des pratiques agroécologiques.
 - **accompagnement technique** dans la durée : conseil, formation, transmission entre pairs, documentation via le financement des structures compétentes (agribio, civam, etc).
 - **fabrication et acquisition d'outils** facilitant ces pratiques sur un plan mécanique et de conception : petits outils pouvant être fabriqués à la ferme ou subventionnés, mécanisation pointue et fine pour circuler sur des espaces plantés de différentes variétés, matériel TSC.
- Planter des haies intra-parcellaires et extra-parcellaires. Conditions de réussite : financer l'accompagnement, dimensionner les aides aux projets, mettre en place suivi et plan de gestion.
- Créer un Observatoire régional de la qualité des sols.

Conditions de réussite pour le changement de pratiques :

- Placer les paysan.ne.s au centre des expérimentations, en partant de leurs besoins et de leur contexte, pour mieux les impliquer. Mieux rémunérer cette expérimentation pratique.
- Aides à l'achat de matériel : établir des seuils d'éligibilité adaptés au type de matériel, auto-construction incluse.

- Renforcer les accompagnements et "contrôles " des pratiques par les services de l'État en nombre suffisant.
- Sanctionner ou réduire les aides pour les productions végétales intensives.

Changement de pratiques d'élevage

- Mesures de soutien réservées aux élevages de race locale et élevages de plein air.
- Incitations pour accroître élevages de volailles et porcs plein air.
- Soutenir l'élevage extensif raisonné en petites unités car ce sont les grosses qui polluent (concentration des effluents non absorbables par l'environnement).
→ maintien aides aux surfaces pastorales, protection contre prédation, etc.
- Lancer une campagne : « Plus un bois sans son troupeau ! »
→ Accompagner financièrement les élevage qui pratiquent le sylvopastoralisme y compris pour les élevages de volailles plein air avec poulaillers mobiles
→ Mettre en place une gestion concertée entre tous les usagers de la forêt (animation)
→ Expérimenter pâturage en zone de plantation/régénération pour identifier des itinéraires techniques compatibles avec la régénération des forêts.
- Favoriser le maintien et la plantation de prairies permanentes et de haies parcellaires et intraparcélaires.
- Valoriser les produits animaux à ce jour considérés comme déchets: tannerie pour les peaux, transformation de la laine, séchage du sang pour les engrais, etc.

Virage vers la sobriété et l'économie circulaire

- Privilégier les aides aux investissements collectifs pour encourager la mutualisation du matériel et primer le matériel de seconde-main.
- Valoriser les déchets par l'agriculture : lancer un Plan de compostage massif et organiser le recyclage des déchets organiques et végétaux et leur mise à disposition pour épandage.
- Mettre en place un plan massif de réduction des déchets dans la production, la transformation et le conditionnement : encourager la consigne, le recyclage, réduire les emballages, limiter le poids des bouteilles de verre, remplacer le plastique, supprimer les capsules, etc.
- Encourager la sobriété énergétique et l'autonomie énergétique des fermes (sans emprise au sol).
- Examiner avec prudence les solutions technologiques extractivistes, énergivores dont la conception est gourmande en eau et qui augmentent la dépendance des paysan.ne.s.

Pratiques pour une gestion durable de l'eau

- Encourager la récupération des eaux de ruissellement : financement matériel de stockage et création de petites retenues collinaires (max 20 000 m³). Non au stockage d'eau prélevé dans le milieu.
- Valoriser le patrimoine gravitaire : financer l'entretien et la rénovation des canaux gravitaires, organiser la transmission des savoir-faire, conditionner les aides à une meilleure gouvernance des associations de gestion des canaux.
- Maintenir et réhabiliter les zones humides, désimperméabiliser les surfaces.

Éducation

- Campagne d'information, de communication pour mettre en avant les bénéfices d'une alimentation moins carnée, la saisonnalité des produits, l'achat local, etc.
- Éducation à l'environnement et à la biodiversité.
- Faciliter l'accès tous publics aux données sur : usages de l'eau, état des nappes, biodiversité, consommation de terres agricoles et naturelles, etc.
- Multiplier les « conventions citoyennes » qui impliquent les habitant.e.s dans un projet ou une démarche de planification territoriale.